



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier		Date d'inspection Le 08 décembre 2025
Nom de l'établissement Halte scolaire nature ludique - École Notre-Dame		Numéro de permis 731007
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7		Numéro de téléphone (506) 740-3228
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	12 déc. 2025	
Commentaires: La routine quotidienne doit être affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Une photo me sera envoyée lorsque cela sera complété.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	12 déc. 2025	
Commentaires: Les procédures d'évacuation doivent être affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Une photo me sera envoyée lorsque cela sera complété.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	12 déc. 2025	
Commentaires: Le nom de l'administrateur doit être affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. Une photo me sera envoyée lorsque cela sera complété.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi (température ressentie -18), j'observe la conformité pour le ratio des enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Les exigences d'affichage affichées sont : le nom et le numéro de téléphone pour les membres du personnel de délivrance des permis, aucune allergie constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection. - Mise à jour de l'information pour les membres du personnel. - Aucun médicament à la halte. - Vérification de la planification des activités lors des journées pédagogiques. Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire, de la collation fournie par les parents et du départ de trois enfants d'âge scolaire.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 décembre 2025

Date

original signé par
Isabelle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 08 décembre 2025

Date